

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**SÉANCE DU 23 JUIN 2015**

Présents : MM. BERNOS, MORA, Mme COIG, CASAUX-BIC, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, TEULADE, IDOPE, Mme JAUBERT-BATAILLE, LABORDE, Mme PAPAREMBORDE, KELLER, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, Mme BESSONNEAU, OXIBAR, LUCBEREILH, LACRAMPE, Mme DEL PIANA, ROSENTHAL, Mme MICHAUT, ADAM, Mme BONNET, DALL'ACQUA, Mme POTIN, Mme ETCHENIQUE, LABARTHE, UTHURRY, GAILLAT, BAREILLE, Mme MIQUEU, TERUEL, Mme MIRANDE

<u>Pouvoirs</u> :	Jean CASABONNE	à	Michel BARRERE-MAZOUAT
	Cédric LAPRUN	à	Bernard UTHURRY
	Dominique FOIX	à	Jean-Jacques DALL'ACQUA
	Pierre SERENA	à	Henriette BONNET
	Valérie SARTOLOU	à	Michel ADAM
	Marylise GASTON	à	Jean-Etienne GAILLAT
	Aurélié GIRAUDON	à	Robert BAREILLE

<u>Suppléants</u> :	Albert GOUT	suppléant de	Suzanne SAGE
	Christine CABON	suppléante de	Aimé SOUMET

Excusés : Joseph LEES, Anne VOELTZEL, Gérard LEPRETRE, Fabienne MENE-SAFRANE, Rosine CARDON, Didier CASTERES, Christophe GUERY

**RAPPORT N° 150623-14-PAH-**

**CIAP : POLITIQUE TARIFAIRE /CREATION D'UNE REGIE**

**REÇU**

le 30 JUIN 2015

Mme JAUBERT-BATAILLE expose :

SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON STE MARIE

Le Centre d'Interprétation du Patrimoine et de l'Architecture a ouvert ses portes le 16 juin dernier.

Le Cahier des charges du « CIAP », mis en place en 2007 par le Ministère de la Culture, prévoit que « le principe de gratuité est retenu ; des prestations spécifiques peuvent toutefois faire l'objet d'une tarification ».

Ainsi, les propositions tarifaires proposées par le service patrimoine et validées par le Bureau Communautaire concernent :

### **ACCOMPAGNEMENT DE GROUPES DANS LES EXPOSITIONS**

(à partir de 10 personnes)

Accompagnement commenté des expositions de la Villa du Pays d'art et d'histoire

Durée : 1h30

3€/personne (1 gratuité toutes les 10 personnes, ainsi que pour les chauffeurs et accompagnants)

## **PRESTATIONS DE SENSIBILISATION DU JEUNE PUBLIC**

(groupes organisés à partir de 10 enfants en temps scolaire et temps de loisirs)

Ces tarifs concernent le jeune public scolaire provenant de l'extérieur du Pays d'art et d'histoire des Pyrénées béarnaises ainsi que ceux provenant des centres de loisirs, quelle que soit leur provenance géographique

<b>Type de prestation</b>	<b>Durée</b>	<b>Tarif</b>
Visite libre*	1h30	gratuit
Parcours découverte des expositions	1h30	2€/enfant
Atelier éducatif**	2h	5€/enfant
Parcours découverte*** + atelier éducatif	5h	180€

\* i livret d'accompagnement pour 5 enfants

\*\* pratique....

\*\*\* lors d'une prestation mêlant parcours découverte et atelier éducatif, les parcours pourront se faire en dehors de la Villa du Pays d'art et d'histoire en fonction du projet éducatif

## **PRESTATIONS DE SENSIBILISATION TOUT PUBLIC**

(2 personnes, public familial visé, capacité maximum 10 personnes)

<b>Type de prestation</b>	<b>Durée</b>	<b>Tarif</b>
<b>ATELIER DU MERCREDI APRES-MIDI</b> 1/ semaine pendant la période scolaire	2h	15€
<b>STAGE INITIATION</b> 1/ semaine pendant les vacances scolaires	2h	15€
<b>VACANCES DU PATRIMOINE</b> 2/ mois pendant les vacances scolaires 2 après-midi	2 X 2h	20€

## **LOCATION AUDITORIUM**

	<b>De 0 à 4 heures</b>	<b>De 4 à 8 heures</b>
Associations de la CCPO	100 €	180 €
Associations hors CCPO Institutions de la CCPO Entreprises de la CCPO	180 €	260 €
Institutions hors CCPO Entreprises hors CCPO	260 €	340 €

La location comprend les prestations suivantes :

- La consommation d'électricité
- La consommation d'eau
- La consommation en chauffage
- Les petites fournitures
- Les frais de gestion

Il convient de créer une régie de recettes destinée à encaisser ces prestations, et éventuellement celles de la boutique. Un arrêté viendra préciser les modalités et notamment désigner des régisseurs titulaire et suppléant.

Oui cet exposé,

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité**

- **FIXE** les tarifs des prestations du CIAP tels que ci-dessus
- **PROCEDE** à la création d'une régie de recettes
- **APPROUVE** le présent rapport

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 23 juin 2015

Suivent les signatures

Affiché le 30.06.15

Le Président



Daniel LACRAMPE



**REÇU**

le 30 JUIN 2015

SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON S<sup>TE</sup> MARIE